

---

de l'ONU. La politique de la communauté internationale, et non les besoins humains locaux de sécurité, est devenue le facteur qui détermine la réaction de l'ONU. Une fois que la violence a recommencé à grande échelle, le manque de coordination entre les différents niveaux de prise de décision a eu pour conséquence que le peu d'aide étrangère apportée a été fournie après le génocide. Bref, on n'a pas tiré parti des renseignements recueillis sur le terrain (par l'UNAMIR entre autres) et il n'y avait pas de mandat clair pour organiser une réaction coordonnée.

Cet exemple prouve que, pour assurer le succès de la reconstruction après les conflits, il faut que la communauté des donateurs internationaux prenne la responsabilité de faire ce qui s'impose (dans le cas présent par les acteurs du conflit eux-mêmes) quand cette aide est nécessaire. La solution est une *action intégrée et effective* fondée sur une *analyse éclairée*. Le créneau, pendant lequel les acteurs du conflit ont à coeur de mettre en oeuvre un accord de paix négocié et d'établir un système politique démocratique, est trop court pour qu'on puisse perdre du temps à cause d'un manque de coordination. Au Rwanda, les parties aux Accords d'Arusha ont exercé ensemble des pressions sur l'ONU pour que celle-ci augmente ses forces afin d'assurer la stabilité interne et la sécurité des civils. Au lieu de cela, les forces de l'UNAMIR ont été retirées quand cette mission a été confrontée à la grave menace de la violence interne organisée, ce qui était le problème même qu'elle était censée empêcher. De telles erreurs dans la mise en oeuvre de la consolidation de la paix ont conduit un participant à déclarer que des actions multilatérales de cette envergure ne peuvent pas être menées à bien par l'ONU. Toutefois, on a aussi constaté que cette organisation a joué un rôle bien plus positif et efficace dans sa mission de soutien de la paix à Haïti.

Alors que la communauté des donateurs doit toujours veiller à ne pas susciter de grandes attentes d'une intervention internationale massive, elle doit aussi tenir les promesses qui ont été faites. Elle peut être confrontée à des choix difficiles lorsqu'elle doit engager des ressources dans une situation d'effondrement politique potentiel, mais les choix qui ont été faits doivent être accompagnés de toutes les mesures nécessaires pour les réaliser. D'un point de vue canadien, il est peut-être préférable de proposer des interventions de consolidation de la paix à un niveau bilatéral direct, où on peut faire intervenir dans des négociations claires les intérêts et les valeurs du Canada (comme la question d'assurer la durabilité de ces activités). Si on demande quelles personnes ont besoin de sécurité au niveau local, on peut donner aux actions stratégiques la forme d'une obligation contractuelle. Toutefois, il reste à relever le défi de mettre en oeuvre les engagements de la reconstruction d'une manière efficace, efficiente et durable.